

PROCES VERBAL DE LA SESSION DE PRINTEMPS 2017

20 membres présents. Stéphane Sebban absent et excusé.

1. ORDRE DU JOUR DE LA SESSION DE PRINTEMPS 2017. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SESSION DE D'AUTOMNE 2016

Le PV de la session d'automne 2016 et l'ordre du jour de la session de printemps 2017 est adopté à l'unanimité (vote électronique).

2. INTERVENTION ET DISCUSSION AVEC LA DIRECTION DE L'INP

Alain Schuhl nous informe que malgré le contexte post-élection présidentielle, le CNRS travaille pour le moment sur un scénario de continuité pour l'année à venir. Il nous explique que la marge de manœuvre du CNRS est affaiblie par une masse salariale importante qui représente 85% du budget global. Il souligne la création d'un « large » ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Par rapport aux concours, la section demande des éclaircissements sur certains points :

- Nombre de postes DR2 ouverts au concours : il diminue régulièrement depuis 2010 en section 04 (10 en 2010, 6 en 2017). Alain Schuhl invoque une pression (nombre de candidats) plus faible en 04 par rapport aux autres sections de l'INP. La section suggère que d'autres critères soient pris en compte, comme le taux de DR par rapport aux CR plus faible en section 04 que dans d'autres sections.

- Postes DR ouverts en CID et reconnaissance des candidats de sciences dures par la CID 53. Réponse d'Alain Schuhl : La section peut proposer des postes en CID mais ils seront déduits des postes ouverts en section 04. Il y a un décalage d'une année entre la demande et l'ouverture du poste. En dehors de la CID54, qui fonctionne bien, il y a la section 50 où les postes DR ouverts manquent de candidats. La CID53, est en principe commune à toutes les sections, mais dans les faits, c'est plus compliqué car elle est gérée par les SHS.

- Postes CR à coloriage/fléchage croisé : La section souhaiterait des discussions plus en amont pour ce type de poste. En s'appuyant sur l'exemple du poste 2017 colorié « photonique pour une unité de l'INSIS », la section explique les écueils rencontrés liés au fait que ces unités ne dépendent pas de la section 04 en principal - parfois n'en dépendent pas du tout - donc sont peu connues par la section 04. La section explique les conséquences entrevues à terme pour le chercheur recruté, par exemple d'être un chercheur «seul 04» dans une unité ne comportant pas de chercheurs 04. Il s'en suit souvent une demande de changement de section. Il est convenu que les DAS concernés viennent présenter en section à l'automne les tenants et aboutissants d'un tel croisement de postes (périmètre, laboratoires concernés, pertinence, intégration dans la section, etc...).

- AAP momentum : La section a questionné Alain Schuhl sur cet appel, notamment sur la carrière de ces jeunes chercheurs au-delà de la durée de leur projet. Réponse : pour intégrer le CNRS, ces chercheurs devront se présenter au concours par la voie normale.

- Nouveaux grades CR : (Réponse Alain Schuhl) les chercheurs intégrés au CNRS en CR2/CR1 en 2017 ainsi que tous les autres CR seront automatiquement reclassés en CRCN. Pour le nouveau grade CRHC, les règles semblent encore floues. Il semblerait que l'on se dirige vers une période jusqu'en 2020 où il n'y aura que des avancements. Ensuite des postes CRHC pourront être ouverts aux concours.

Pour des sujets plus administratifs, plusieurs points ont été abordés :

- GDR : Il manque un canevas pour les demandes et les renouvellements de GDR. Par conséquent, un certain nombre de dossiers arrivent incomplets pour l'évaluation en section. Il serait judicieux qu'une trame minimale soit définie au niveau de l'INP pour un GDR (structure, but, nombre de participants,

financement, etc...). Astrid Lambrecht nous propose de prendre contact avec le chargé de mission responsable des GDR.

- Délégations : La section aurait souhaité une modification de l'emploi du temps pour l'évaluation des demandes de délégations. Cette année, ce travail a en effet dû être fait en urgence 2 semaines avant les auditions du concours 2017, alors que les dossiers sont déposés en automne et les attributions sont publiées en juin. Alain Schuhl met en cause les nombreuses étapes administratives de ces dossiers, cependant un changement semble complexe.

- Evaluation des unités : cette évaluation a déjà été faite par l'HCERES. Quelle est la valeur ajoutée de notre évaluation attendue par le CoNRS ? Alain Schuhl précise que le rôle du CoNRS est seulement d'évaluer scientifiquement le laboratoire. En particulier, des recommandations peuvent remonter à l'INP (besoins de recrutement CNRS, remplacements suite à un départ un retraite, etc...). La section souhaiterait que le rôle du CoNRS soit précisé par l'INP (par ex. un mini-canevas), ce qu'Alain Schuhl et Astrid Lambrecht acceptent sur le principe. La section se pose aussi la question de la redondance des évaluations : certains laboratoires étant en effet évalués par un grand nombre de sections en secondaire, parfois même quand aucun chercheur ne dépend de la section 04.

3. DISCUSSIONS SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA SECTION

La section a formé à la session de printemps 2017 un groupe de travail pour élaborer les nouveaux critères et recommandations de la section 04. Il est proposé de les discuter et de les adopter lors de la session d'automne 2017.

La section a décidé d'évaluer les dossiers de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR). Les membres de la section opposés à la PEDR peuvent demander à être dispensés de ce travail. La section a décidé par un vote à l'unanimité d'adopter ce mode de fonctionnement pour l'évaluation des dossiers PEDR à la session de printemps 2018.

4. INTERVENTION DE C. BORDAS, DELEGUE SCIENTIFIQUE DE L'HCERES.

C. Bordas accompagné de P. Goudeau fait un bref rappel à la section sur l'HCERES (rôle et bilan). Avec la vague D et surtout la vague E à venir (Paris intra-muros et région parisienne), il informe qu'une quantité de travail importante est à venir pour la formation des comités de visite.

Il rappelle qu'un personnel à l'appui de la recherche (PAR) est obligatoire dans le comité HCERES dès qu'il y a plus de 2 IT dans l'unité. De plus, des élus C peuvent être envoyés par le CoNRS pour la visite (mission financée par l'INP). Leur rôle reste toutefois restreint (assistance aux présentations publiques, rencontre des personnels).

Pour la vague D, pour les unités de section 04 en principal [LKB, LPL et jeunes équipes du collège de France], la section proposera 2 membres (pour un choix) et un élu C. Le délégué pourra ensuite les inclure dans le comité. Pour les unités de section 04 en secondaire [INSP, LPQ, PCC, LJP, FR684, LPEM, Institut Langevin, APC, SYRTE, LCPMR, LERMA, et LUTH], la section accepte de donner une liste indicative d'experts potentiels, membres de la section ou non.

S'est posée la question des conflits d'intérêt pour ces visites. Plusieurs points sont à respecter par les membres du comité de visite, en particulier ceux du CoNRS:

- On peut participer à une évaluation dans sa propre vague mais pas la présider.
- L'expert doit être d'une ville différente (un parisien n'expertise pas un labo parisien).
- Pas de publication commune dans les 5 années précédentes.
- Pas de financement commun, ANR, européens ... dans les 5 années précédentes.
- Pas de programme commun en cours.
- Si une demande pour un programme en commun est en cours, voir au cas par cas.

5. EVALUATIONS

Lors de la session, la section a examiné 63 dossiers répartis comme suit.

- 29 évaluations de chercheurs à mi-vague.
- 1 évaluation de chercheur suite à une demande de réexamen.
- 1 évaluation permanente par une 2^{ème} section ou CID.
- 2 avis de pertinence sur un projet d'association au CNRS.
- 7 avis de pertinence sur un renouvellement de projet d'association au CNRS.
- 3 changements de direction d'unité.
- 2 créations de GDR.
- 3 renouvellements de GDR.
- 4 dossiers de 1^{ère} demande d'éméritat.
- 5 dossiers de renouvellement d'éméritat.
- 1 expertise (projet ou suivi ou intégration d'équipe ou restructuration).
- 4 dossiers de reconstitution de carrière.
- 1 dossier de titularisation (fin de stage).

Par ailleurs, la section a traité 49 dossiers de délégation et 47 demandes de PEDR.

Nota : Les propos prêtés aux représentants des tutelles sont ici retranscrits à partir des notes prises par le secrétaire scientifique, n'ont pas été relus par les intervenants et ne sauraient donc en aucun cas être considérés comme l'expression officielle des directions des Instituts du CNRS.